

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2023-01107-041-001

Dénomination du projet : Capture temporaire, perturbation et relâcher sur place d'espèces animales protégées (Triton crêté) et prélèvement, transport, détention et utilisation de matériel biologique

Lieu des opérations : Département de la Drôme

Bénéficiaire : Naturalia Environnement

MOTIVATION OU CONDITIONS

Le contexte général de la présente DDEP est d'évaluer la faisabilité de translocation conservatoire d'un amphibien rare et menacé en région Sud -Provence Côte d'Azur, le Triton crêté *Triturus cristatus* (Laurenti 1768). Cette demande concerne exclusivement le sous objectif 2 : Evaluation de l'état génétique des populations sources dans le contexte méditerranéen de la première étape de ce projet qui doit permettre d'évaluer la faisabilité d'un programme conservatoire de réintroduction-renforcement de l'espèce dans les deux départements occupés par l'espèce (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

L'aire de répartition continu du Triton crêté couvre l'Europe continentale, de la Scandinavie au nord aux Alpes dans le sud et elle s'étend de la France à l'ouest au centre de la Russie à l'est. En France méridionale une dizaine de noyaux de populations discontinus les uns par rapport aux autres, ont été mis en évidence depuis moins d'une vingtaine d'année le long de la vallée du Rhône et jusque dans le delta camarguais. Les départements de la Drôme et de l'Ardèche sont concernés par ces stations de découvertes récentes (Grossi, 2015). Dans la Drôme pas moins de 6 stations sont de découvertes récentes (inférieures à 20 ans) et, comme celles de l'Ardèche, toutes sont situées à moins de 10 kilomètres du Rhône.

Afin d'améliorer l'état de conservation en région Sud- Provence – Côte d'Azur, ou certaines populations ne se reproduisent plus, la démarche expérimentale présentée par le pétitionnaire Naturalia Environnement nécessite la réalisation d'une étude génétique des populations sources, étape préliminaire de l'évaluation de la faisabilité du programme d'introduction/renforcement des populations. Dans ce contexte les départements méridionaux d'Auvergne- Rhône Alpes sont concernés, et tout particulièrement celui de la Drôme.

A cette fin le pétitionnaire propose un protocole pour réaliser, en toute sécurité, dans les dimensions techniques, scientifiques, sanitaires et réglementaires les opérations de manipulations et de prélèvements temporaires nécessaires pour remplir le sous objectif 2 de la première étape, objets exclusifs de la présente demande. Les moyens mis en œuvre aussi bien humains, matériels que techniques sont sérieux et clairs dans leur présentation. Les personnes qui vont réaliser les captures, manipulations et relâcher sont habilitées et expérimentées. Cependant il est envisagé pour réaliser les opérations de l'apport et de l'appui éventuel d'un stagiaire en Master 2. Si cela doit être le cas, nous recommandons et nous insistons sur le fait que cette personne doit être formée aux opérations et à la mise en œuvre du protocole choisie dans le cadre d'un respect éthique du vivant, même si les opérations envisagées ne pas soumises à des contraintes réglementaires obligatoires : <http://lashf.org/manipulation-reglementation/>. Le protocole est construit et mis en œuvre en relation avec des scientifiques reconnus en herpétologie – batrachologie. Le temps de capture, de manipulation et de vérification des blessures éventuelles envisagées sur les animaux manipulés est adéquat et répond aux besoins des opérations en prenant soin du respect des animaux avant relâcher. Le protocole sanitaire mis au

point pour les amphibiens et rédigé par la SEF sera respecté, ce qui doit entraîner la formation de l'éventuel stagiaire en master 2. Les campagnes de terrain envisagées pour les périodes de capture sont optimisées par rapport aux connaissances de la phénologie annuelle de l'espèce. Le transport des prélèvements pour les analyses en laboratoire sont sécurisés avec le matériel nécessaire et adéquat.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés dans les différents documents à notre disposition l'avis rendu est favorable sous-condition pour répondre au sous objectif 2 de la première étape de ce projet et uniquement celui-ci.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE	<input checked="" type="checkbox"/>		
EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE	<input type="checkbox"/>		
AVIS FAVORABLE	<input type="checkbox"/>	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉFAVORABLE	<input type="checkbox"/>		

FAIT LE

Jeudi 05 octobre 2023

SIGNATURE

